

**ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX  
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (ADDS-MM)**

4039, rue Sainte-Catherine Est

Montréal (Québec) H1W 2G9

Tél. : 514- 523-0707; Courriel : [addsмм2013@gmail.com](mailto:addsмм2013@gmail.com)



---

## **ÉLECTION FÉDÉRALE 2025 : MOBILISER & FACTURER L'ADDS-MM**

L'Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain (ADDS-MM) confirme qu'elle est disposée à financer les organismes œuvrant en itinérance qui accepteraient de participer à un projet d'exercice collectif du droit de vote des personnes en situation d'itinérance lors des **trois (3) prochaines élections générales** qui se tiendront au cours des 19 prochains mois soit :

Élection fédérale :	28 avril 2025
Élection municipale :	2 novembre 2025
Élection provinciale :	5 octobre 2026

La stratégie consiste à faciliter l'exercice du droit de vote des personnes en situation d'itinérance (d'une manière non-partisane) et, surtout, de le démontrer publiquement en privilégiant l'utilisation du « **vote sur les campus** » (si possible) lequel permet de regrouper au même moment un maximum de personnes puisque ces centres de scrutin sont universels.

Depuis 2019 au fédéral, peu importe son adresse au Canada, toute personne ayant droit de vote peut l'exercer sur n'importe lequel campus participant et cela inclut les personnes en situation d'itinérance. Il s'agit donc de les informer et de les convaincre de se regrouper sur le même campus pour former une imposante file d'attente ce qui devrait intéresser les médias.

L'ADDS-MM pense qu'exécuter cette stratégie au cours des trois (3) prochaines élections générales sera remarqué par les partis politiques aux trois ordres de gouvernement et devrait se traduire par davantage de services publics envers les personnes en situation d'itinérance afin de conserver leur vote. C'est ainsi que l'exercice collectif du droit de vote peut se transformer en influence et servir à « *amplifier leur voix* ».

Cela dit, revenons à la première d'entre elles, l'élection fédérale du 28 avril déclenchée le 23 mars.

L'ADDS-MM présente ci-après les dates des quatre (4) modalités d'exercice du droit de vote qu'elle désire soutenir ainsi que les activités qu'elle offre aux organismes de financer pour faciliter l'exercice du droit de vote par les personnes en situation d'itinérance.

**ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX  
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (ADDS-MM)**

4039, rue Sainte-Catherine Est

Montréal (Québec) H1W 2G9

Tél. : 514- 523-0707; Courriel : [addsmm2013@gmail.com](mailto:addsmm2013@gmail.com)

## 1. L'élection fédérale du 28 avril

Compte tenu que la journée de l'élection a été fixée au 28 avril, le tableau ci-après précise les dates des diverses modalités d'exercice du droit de vote.

MODALITÉ	DATE	HORAIRE
<b>Vote sur les campus (N.B. universel)</b>	Du dimanche 13 au mercredi 16 avril	13 avril = de 12h à 18h 14 au 16 = de 9h à 21h
<b>Vote par anticipation</b>	Du jeudi 17 au dimanche 20 avril	De 9h à 21h
<b>Vote au bureau local d'Élections Canada de chaque circonscription (N.B. universel)</b>	Du mardi 25 mars au mardi 22 avril à 18h.	Lun – ven : 9h à 21h Samedi : 9h à 18h Dimanche : 12h à 16h
<b>Journée de l'élection</b>	Le lundi 28 avril	À vérifier

## 2. Quelle modalité d'exercice du droit de vote choisir?

L'avantage du « **vote sur les campus** » et du « **vote au bureau local d'élections Canada** » (aussi nommé le bureau du directeur du scrutin) consiste à offrir des centres de scrutin dits « **universels** » c'est-à-dire que tous peuvent y déposer son bulletin de vote peu importe son adresse au Canada alors qu'autrement il existe une contrainte territoriale. En effet, lors du « **vote par anticipation** » et encore davantage lors de la « **journée de l'élection** », l'adresse de l'organisme qui émet la « **lettre de confirmation de résidence** » doit obligatoirement être localisée parmi certaines sections de vote (territoire) prédéterminées. (vérifiable sur le site Web [elections.ca](http://elections.ca))

Autrement dit, la file d'attente sera nécessairement plus petite que lors du vote sur les campus (universel) car le regroupement par adresse sera moindre. Quant au vote au bureau du directeur du scrutin de chaque circonscription, il est universel et on peut y voter dès l'ouverture des bureaux et jusqu'au mardi 22 avril à 18h. Toutefois, si vous êtes nombreux, l'attente y sera plus longue car il n'y a généralement qu'une seule personne pour assister les électeurs qui se présentent pour voter.

Finalement, à vous de choisir en fonction de votre capacité de mobilisation et du peu de temps dont vous disposez puisque le vote sur les campus commence dans trois (3) semaines! Quant à l'ADDS-MM, la période électorale coïncide malheureusement avec notre clinique d'impôt qu'il est impensable de suspendre. C'est pourquoi notre participation se limitera cette fois-ci à compenser financièrement les organismes

**ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX  
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (ADDS-MM)**

4039, rue Sainte-Catherine Est

Montréal (Québec) H1W 2G9

Tél. : 514- 523-0707; Courriel : [addsмм2013@gmail.com](mailto:addsмм2013@gmail.com)

participants mais nous nous reprendrons lors de l'élection municipale du 2 novembre. Nous considérons maintenant l'élection fédérale comme une pratique pour la municipale.

### **3. Quel campus choisir?**

**Choisissez le campus le plus commode pour vous** et, si vous le désirez, inviter les autres organismes de votre voisinage à se joindre à vous de manière à être suffisamment nombreux pour contrer le risque de profilage social. On peut aussi choisir de se joindre à un autre groupe ou à un autre campus afin de grossir la file d'attente.

Voici le lien hypertexte qui vous mènera à la liste des campus participants disponible sur le site Web d'Élections Canada :

<https://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=bkg&document=vcl&lang=f>

Voici quelques exemples répartis sur le territoire montréalais : CÉGEPs Ahuntsic, du Vieux-Montréal, Maisonneuve, Marie Victorin, Gérald Godin, André Laurendeau, Collège Dawson, Vanier et John Abbot, UQÀM, Concordia, McGill, etc

### **4. Ouverture au vote par anticipation**

Cependant, si le temps vous manque d'ici la fin de la période du « *vote sur les campus* » (16 avril), vous pourrez utiliser la période du « vote par anticipation » (17-20 avril) ou même la « journée de l'élection » (28 avril) mais alors, la possibilité de regrouper plusieurs organismes ensemble est réduite puisqu'il y a des contraintes territoriales à satisfaire.

Vers le premier avril, vous pourrez trouver l'horaire et les adresses de ces centres de scrutin par anticipation en **inscrivant le code postal** de votre organisme dans la case appropriée sur le site Web d'Élections Canada ([elections.ca](http://elections.ca)).

Quel que soit votre choix de modalité d'exercice, vous pourrez **facturer l'ADDS-MM** pour le temps consacré à cette activité et nous vous rembourserons! Merci de votre précieuse collaboration.

### **5. Compensations financières aux organismes offertes par l'ADDS-MM**

Si vous avez envie de participer, voici les principales tâches à accomplir que l'ADDS-MM s'engage à rembourser, savoir :

**ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX  
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (ADDS-MM)**

4039, rue Sainte-Catherine Est

Montréal (Québec) H1W 2G9

Tél. : 514- 523-0707; Courriel : [addsмм2013@gmail.com](mailto:addsмм2013@gmail.com)

- 4.1 Taux horaire d'un.e intervenant.e pour animer une réunion d'information dans votre organisme et frais de collation à 2 occasions.
- 4.2 Taux horaire d'un.e intervenant.e pour émettre la « *Lettre de confirmation de résidence ou d'adresse* » qui sert de preuve d'adresse pour la personne en situation d'itinérance (**document obligatoire** afin d'être admis à s'inscrire et à voter)
- 4.3 Taux horaire pour accompagner son groupe au centre de scrutin choisi et distribuer les « *lettres de confirmation de résidence ou d'adresse* » aux personnes en situation d'itinérance qui veulent exercer leur droit de vote. Notez que des bénévoles peuvent également accompagner le groupe. Ils pourront voter également !
- 4.4 Collation pour son groupe, eau & jus, billets de métro
- 4.5 Affiches
- 4.6 Location d'abri, tables chaises, poubelles s'il y a lieu à un rassemblement près du centre de scrutin choisi
- 4.7 Frais de gestion 12%

## **6. Comment nous joindre**

**6.1** : envoyer votre facture à [communications@addsмм.org](mailto:communications@addsмм.org)

**6.2** : Renseignements additionnels : [robert.brunet@addsмм.org](mailto:robert.brunet@addsмм.org)  
Tél. résidence **514-251-9707**

**7. Le mot de la fin : il va sans dire que toute partisanerie politique est exclue de ce projet. C'est strictement de l'exercice du droit lui-même dont il s'agit. Aucune forme de partisanerie ne doit être tolérée sur les campus ou centre de scrutin par anticipation ou la journée du vote.**

En selle pour les trois (3) prochaines élections générales !

Merci de votre attention & bonne journée.

---

Solange Laliberté, présidente de l'ADDS-MM, ce 24 mars 2025

**ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX  
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (ADDS-MM)**

4039, rue Sainte-Catherine Est

Montréal (Québec) H1W 2G9

Tél. : 514- 523-0707; Courriel : [addsmm2013@gmail.com](mailto:addsmm2013@gmail.com)

**ÉLECTION FÉDÉRALE 2025**

**(Annexe # 1)**

---

- 1 Lettre de confirmation de résidence ou d'adresse :  
[https://www.elections.ca/vot/ids/EC50053\\_f.pdf](https://www.elections.ca/vot/ids/EC50053_f.pdf)
  
2. Liste complète des pièces d'identité requises :  
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=ids&document=index&lang=f#list>
  
3. Programme de *Vote sur les campus* :
  - 3.1 Dates et Horaire  
[https://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=bkg&document=camp\\_u&lang=f](https://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=bkg&document=camp_u&lang=f)
  
  - 3.2 Liste des campus participants  
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=bkg&document=vcl&lang=f>
  
  - 3.3 Procédure  
<https://www.inspirelrademocratie-inspiredemocracy.ca/act/regist/voting/index-fra.aspx#h7:~:text=Voter%20sur%20un,l%27enveloppe%20dans%20l%27urne.>
  
4. Procédure du vote par bulletin spécial  
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=bkg&document=ec90540&lang=f>
  
5. Calendrier électoral 36 jours  
<https://www.elections.ca/content.aspx?section=vot&dir=bkg&document=ec90795&lang=f>  
Dates importantes  
<https://www.elections.ca/content2.aspx?section=kdt&document=index&lang=f>